

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure

DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical	:	16
En exercice	:	16
Présents	:	11
Absents	:	5
Procuration	:	
Qui ont pris part à la délibération	:	11

Date de la convocation

14/01/2026

Date d'affichage :

14/01/2026

Objet de la délibération :

Adhésion de la Commune d'Azet

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Délibération N°02-01-2026

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

L'an 2026, le 22 janvier 2026, à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

.....
Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel MARIA, René DARAN, Jacques SALAT, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Mmes Nathalie ALBERT et Agnès SANTOLARIA

Absents excusés : Mr Alain PENEVEYRE

Absents : Mrs Didier BRUN, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN et Lucien FERRAS

A été désigné secrétaire de séance : Mr Michel MILLET

Monsieur le Président rappelle que la commune d'AZET a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure le 25 mars 2025 (délibération N° 2025-03).

Il donne lecture de l'article 8 des statuts du SIAHVA qui précise les modalités d'adhésion au syndicat à savoir :

PIECES A FOURNIR

Schéma directeur d'assainissement et son diagnostic réseau et station d'épuration
Conclusion du commissaire enquêteur sur le zonage d'assainissement collectif et non collectif
Délibération approuvant le zonage d'assainissement collectif et non collectif
Conclusion de l'enquête publique de la carte communale (ou PLU)
Prévision de construction de nouvelles habitations
Inspection télévisée des réseaux
Plans de recollement
Travaux engagés à ce jour avec le montant, les modalités de paiement
Contrats passés avec des prestataires s'il y en a (exemple : convention de curage)
Etat des lieux de la station d'épuration si elle est transférée avec schéma de la STEP et résultats d'analyses (DDASS et SATESE)
Nombre d'usagers
Nombre et montant des redevances d'assainissement de l'année de la demande d'adhésion + mode de calcul
Mode de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement autonome de raccordement à l'égout
Si des extensions de réseau sont prévues, les plans, pré-études, le montant estimé et les subventions allouées doivent être fournis.
Suivi des permis de construire des trois dernières années précédant la demande d'adhésion
Nombre d'habitations permanentes, de résidences secondaires, de commerces, de restaurants existants ou en prévision sur 4 ans.
Caractéristiques des boues d'épuration (volume annuel, sciente, process de traitement et destination) + suivi agronomique

Il mentionne que toute nouvelle adhésion au SIAHVA est acceptée sous réserve que :

- les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau existant soient réalisés et qu'aucune réhabilitation nouvelle ne soit laissée à la charge du SIAHVA à court et moyen terme,
- les travaux réalisés permettent de rendre les réseaux existants et créés conformes au règlement du syndicat (mise à la côte des regards, respect du fascicule 70)

Il ressort que la commune d'Azet :

- a réalisé, en 2025, un diagnostic de ses réseaux d'eaux usées.
- Le rapport des inspections télévisées révèle quelques défauts mineurs (des flaches de longueur inférieur à 1m, de légère déformation, des dépôts) n'impactant pas le bon écoulement. Aucune casse n'est à noter ni de venue d'eau. Le réseau est étanche.
- Le SATESE nous signale par ailleurs que le réseau est en bon état.
- Les différents tests à la fumée ont été réalisés.
- Les regards sont à la côte
- Les enquêtes de branchement ont été faites. Une boite de branchement est présente partout. Seules 4 maisons ne sont pas raccordées. Les relances ont été faites auprès des propriétaires.
- La commune se raccordera au réseau du SIAHVA. 5 mètres de canalisation sont encore à créer.
- La station actuelle n'est pas transférée. Elle sera déconnectée et mise hors état de fonctionnement par la commune.

Les services du Syndicat d'Assainissement ont analysé le dossier d'adhésion de la commune d'Azet. Cette analyse est jointe à la présente délibération.

Au vu de cette analyse, le Président propose aux membres du comité d'accepter l'adhésion de la commune d'Azet.

Le Président entendu, les membres du comité syndical :

- Acceptent la demande d'adhésion de la commune d'Azet,
- Demandent au Président :
 - ◆ de transmettre la présente délibération aux communes adhérentes au SIAHVA afin qu'elles se prononcent à leur tour sur l'adhésion en application de l'article L. 5211-18.
 - ◆ de procéder à l'ensemble des démarches rendues nécessaires par le transfert des compétences d'assainissement collectif de la commune d'Azet, dans le respect du code général des collectivités territoriales.

Vote pour : 11. Vote contre : 0. Vote abstention : 0.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU MONTAGNE
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Acte de réception en préfecture
065-266501057-20260102-Del-2026-C002-DE
Date de l'acte en préfecture : 23/01/2026

Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE